

# SYNOFF

# ACTU

AVRIL  
2024

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ  
DU SYNDICAT  
SYNERGIE-OFFICIERS

## JO 2024

# SYNERGIE-OFFICIERS, LE SICP ET LE SCPN OBTIENNENT ENFIN DES AVANCÉES !

**Grâce à l'action  
de SYNERGIE-OFFICIERS,  
l'engagement exceptionnel  
des officiers pour  
les JOP 2024 est légitimement  
reconnu par notre  
administration.**

Convaincus que les cadres de la Police nationale tiendront un rôle indispensable à l'occasion des JOP 2024, SYNERGIE-OFFICIERS, le SICP et le SCPN ont décidé, dès le début d'année, de porter haut et ensemble des revendications communes aux officiers et aux commissaires auprès du ministre de l'Intérieur.

**Notre pugnacité a été payante !**

En plus de la prime JO et de l'Indemnité d'Absence Missionnelle (IAM) dont bénéficieront les policiers de tous grades dès lors qu'ils respecteront les critères imposés, de nouvelles mesures sont proposées pour tenir compte du statut spécifique des officiers :

## **PRIME VOIE PUBLIQUE : UN DISPOSITIF QUI A LE MÉRITE D'EXISTER...**

Négociée dans le cadre du Beauvau de la sécurité, la prime VP a pour but de valoriser le travail de police secours, la recherche de la petite et moyenne délinquance ainsi que le rétablissement de l'ordre public et ce, à raison des risques encourus par les agents sur le terrain.

Après plusieurs mois d'incertitude quant à sa réelle mise en œuvre, les arrêtés du 25 avril 2024 fixent d'une part, le montant forfaitaire de cette prime ( 50 euros mensuels au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et 100 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ) et d'autre part, la liste des services éligibles.

Si SYNERGIE-OFFICIERS se satisfait que ce dispositif bénéficie aux officiers, il n'en demeure pas moins qu'il est imparfait et oublie des services qui auraient dû y être éligibles. Notre organisation syndicale continue à porter haut d'autres mesures qui profiteraient à tout le corps sans discrimination !

En effet, notre organisation syndicale maintient que ce dispositif ne saurait se substituer à une revalorisation bien plus importante de notre IRP de base pour tous les officiers, que l'augmentation de 25% déjà actée dans le protocole de 2022 à l'échéance 2027.



- Abondement exceptionnel de la part P de l'IRP dans les départements qui accueillent des épreuves olympiques (06.13.33.36.42.44.59.69.987 et toute l'IDF hors services centraux) et pour les renforts déplacés sur ces mêmes secteurs, avec, pour tous les officiers concernés, garantie d'attribution d'une part P selon des modalités restant à définir.
- Part P de l'IRP annuelle maintenue pour l'ensemble des autres services et territoires selon les modalités habituelles.
- Réhaussement du plafond de l'écrêtage des dépassements horaires pour les officiers non article 10 à hauteur de 300%, soit 36 heures pour les officiers en régime hebdomadaire et 52 heures pour ceux travaillant en régime cyclique. SYNERGIE-OFFICIERS revendique que la période considérée puisse s'échelonner du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.
- Pour les officiers article 10 : compensation des rappels sur RC et RL par l'alimentation d'une journée habituelle de travail (o8Ho6) sur le compteur REX (repos exceptionnel) à utiliser jusqu'à fin 2025.

Grâce à l'action de SYNERGIE-OFFICIERS, l'engagement exceptionnel des officiers pour les JOP 2024 est légitimement reconnu par notre administration.

Des discussions étant encore nécessaires, SYNERGIE-OFFICIERS, le SICP et le SCPN continueront à œuvrer ensemble, en responsabilité, pour une juste reconnaissance de l'implication des cadres lors des prochains Jeux Olympiques.

# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF POLICE-POPULATION « IMMERSION »

Le mardi 2 avril, SYNERGIE-OFFICIERS était convié à participer à la première conférence du centre de recherche de l'Académie de police, portant sur le dispositif « Immersion », testé au Québec dans les villes de Longueuil et Montréal.

Il s'agit d'un programme de formation fondé sur une approche dite de « concertation », proposant à des policiers en binôme, sur la base du volontariat, de passer cinq semaines, sans arme et sans uniforme, dans des familles, des associations de quartier, des organismes communautaires, des écoles ou des services municipaux. L'objectif affiché du programme est non pas de collecter du renseignement, mais d'apprendre à mieux connaître les diverses communautés, les personnes vulnérables ou à risque de marginalisation, en mettant l'accent sur l'engagement corporel, sensoriel et émotionnel, à vivre dans des milieux différents et à développer l'introspection. Ainsi, il s'agit de travailler en amont et de résoudre des problèmes sociaux avant qu'ils ne se transforment en phénomènes délinquants.

Les policiers locaux étaient réservés au lancement d'Immersion,

craignant d'être confondus avec des travailleurs sociaux, mais il s'avère que les formations successives ont été plébiscitées et semblent avoir accru le bien-être des participants dans l'exercice de leurs missions.

La déclinaison de ce programme en France a été abordée par Mme Anne Wulleumier, cheffe du département de la recherche de l'IHEMI, au travers d'un portrait de la police à tout le moins discutable. Ainsi, elle voit quatre écueils à son application : la police nationale serait plus fascinée par les technologies que par l'humain pour faire évoluer ses métiers ; son modèle est centralisé alors qu'Immersion se développe en concertation avec les partenaires de la Ville, avec une autonomie plus grande ; les syndicats ont fait pression en France pour que les agents n'effectuent plus de tâches indues, dans lesquelles Mme Wulleumier semble inclure le travail en faveur du lien police-population, pour se recentrer sur la lutte contre la délinquance ; il faudrait surmonter le manque de confiance des policiers envers la population. Et quatre avantages à sa mise en œuvre : la nécessité de rechercher, mainte-

nir et développer la confiance dans la population ; réduire la conflictualité entre police et population ; s'assurer que le policier lutte contre l'endogamie et l'entre-soi, qui caractérise son milieu professionnel, le distancie et l'isole de la population ; coproduire la sécurité avec les habitants. Elle terminait son exposé en expliquant que le policier français qui participerait à un tel programme aurait à se former au monde social, et non à choisir son camp.

En résumé, cette expérience innovante de lien police-population invite à se demander quel type de police notre société souhaite. L'alternance des politiques en matière de sécurité laisse rarement la possibilité à celles-ci de produire leurs effets, et un programme comme Immersion nécessite plusieurs années avant de fonctionner à plein régime. En outre, s'il recueille l'approbation des policiers où il a été lancé, ainsi que des partenaires associés, aucune donnée chiffrée ne vient étayer son impact sur les infractions subies ou produites par les policiers

# LE BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE ENVERS LA POLICE : UNE CONFIANCE RENOUVELÉE

**A** la suite des émeutes de 2023, le CEVIPOF s'est interrogé sur l'existence d'un « syndrome Nahel Merzouk », en dressant un parallèle avec l'affaire Malik Oussekiné en 1986, à travers l'émotion suscitée et les interrogations concernant le recours à la force, tant dans la population que dans les rangs policiers.

Les chiffres de la 15<sup>e</sup> vague du Baromètre de la confiance politique répondent par la négative et livrent trois enseignements sur la confiance police-population.

Premièrement, la séquence estivale 2023 n'a pas altéré la confiance dans la Police, stable à 70% pour 2024. Par comparaison, la confiance dans la Justice n'est que de 45%.

Deuxièmement, les Français légitiment le recours à la force par les policiers, y compris lorsqu'ils font usage de leur arme à feu. 63% indiquent que cela est justifié dans la plupart des cas. Dans le détail, cela monte à 91% pour neutraliser un terroriste, et redescend à 56% pour stopper un conducteur qui refuse d'obtempérer.

**Tout le monde ne déteste pas la Police (...). Elle demeure une garantie de la cohésion sociale et de la défense de l'intérêt général**

Troisièmement, la légitimité de ce recours est conditionnée à des attentes fortes en termes d'encadrement par le droit, et de contrôle à la fois administratif et juridictionnel. En somme, si les Français soutiennent leur Police, ils ne sont pas prêts à ce qu'ils bénéficient d'un traitement judiciaire distinct, d'une atténuation des mécanismes de contrôle ou d'un assouplissement des conditions d'engagement de la force.

Ces chiffres témoignent d'une réalité différente du « police-bashing » trop souvent entendu dans certains médias ou partis politiques populistes, amplifié par les réseaux sociaux, et dénoncé par SYNERGIE-OFFICIERS.

Non, tout le monde ne déteste pas la Police, bien au contraire. Elle demeure une garantie de la cohésion sociale et de la défense de l'intérêt général. Et parce qu'elle assume ces fonctions fondamentales, elle se doit d'être exemplaire, ce que chacun dans nos rangs partage. C'est pourquoi nos collègues, pétris de cette exemplarité nécessaire et reconnaissants de la confiance accordée, se soumettent volontiers au travail d'explication lorsqu'ils font usage de leur arme, que ce soit à l'IGPN ou devant la justice. Et c'est parce qu'ils acceptent ce contrôle venant de la société qu'ils défendent, qu'ils ne doivent pas être jetés en pâture à la vindicte des rageux, mais mieux protégés, mieux soutenus, de la part de l'administration, et mieux traités, parfois, par la Justice.

# L'EMPLOI DES FORCES MOBILES : RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

**S**ept ans après un rapport qui faisait le constat d'un emploi croissant des forces mobiles, CRS et GM, la Cour des comptes en publie un nouveau qui « vise à confronter les constats et recommandations de 2017 à un contexte évolutif, notamment concernant l'emploi de ces unités », en reconnaissant au préalable que les pistes d'amélioration explorées à l'époque ont souvent été mises à mal par la succession de crises sur la période couverte 2017-2023.

Tout d'abord, la Cour des Comptes reconnaît que les missions des forces mobiles se sont intensifiées et étendues sur le territoire, nécessitant des effectifs supplémentaires.

Un schéma de maintien de l'ordre a également été publié en 2021.

Ensuite, elle pointe une gestion territoriale à optimiser : le casernement inadapté génère une explosion des coûts de déplacement et d'hébergement. Par exemple, l'enveloppe hôtellerie privée est passée de 21 millions en 2017 à 38 millions d'euros en 2022 pour les CRS.

De même côté gestion opérationnelle : la création de la CRS 8 en 2021, est saluée, mais la Cour des Comptes met en garde sur la « coexistence sur le long terme d'unités de niveaux opérationnels et de doctrines d'emploi différents au sein des CRS. »

Enfin, elle insiste sur la nécessité de préserver des moyens humains et matériels.

En effet, le temps de formation des unités a tendance à diminuer en raison de leur suremploi : « le nombre de compagnies en formation/entraînement par jour est ainsi passé de 3,1 en 2018 à 2,2 en 2022 », au détriment d'un savoir-faire de haut niveau garant du bon déroulement des services d'ordre. Pour le matériel, les achats sont de plus en plus coûteux. La mutualisation et l'association des forces mobiles au choix de l'équipement doivent être renforcés.

En définitive, la Cour des Comptes semble comprendre dans un éclair de lucidité à quel point les forces mobiles sont parfois le dernier rempart de notre ordre républicain.

Continuellement engagées, en raison de manifestations de plus en plus virulentes (pour les retraites en 2019 et 2023, ou manifestations interdites qui se tiennent pourtant), d'épisodes inédits de contestation sociale (Gilets Jaunes), de violences urbaines ou d'émeutes comme à l'été dernier, elles en subissent les conséquences avec un nombre exponentiel de blessés dans leurs rangs. Pour remplir leurs missions en sécurité, continuer à disposer d'une technicité sans égale, agir avec efficacité sur un spectre large de missions et au cours d'événements de forte ampleur, SYNERGIE-OFFICIERS veillera à ce que les CRS soient soutenues, leurs effectifs et leurs moyens augmentés, leur particularité, reconnue et valorisée.

# DES NOUVELLES DE L'ENSP



Pour faire suite au séjour de quatre élèves officiers et d'un accompagnateur de l'ENSP de Cannes-écluse, tous germanophones, à l'école de Police de Villingen-Schwenningen (Allemagne) du 20 au 24 novembre dans le cadre du jumelage entre les écoles, cinq élèves officiers et un accompagnateur de cette école ont rendu visite à leurs homologues sur le site de l'ENSP Cannes-écluse du 25 au 29 mars 2024.

Outre les échanges enrichissants portant sur l'organisation et le fonctionnement des Polices respectives, sur la scolarité, le déroulement de carrière, etc... la délégation allemande a pu notamment visiter la CRS 8 de Bièvres, l'unité du Raid ainsi que la Brigade Fluviale de la Préfecture de Police

L'ensemble des participants semblaient ravis de leur séjour respectif, qu'il se soit déroulé en Allemagne ou en France.

**SYNERGIE-OFFICIERS** salue ce partenariat historique qui contribue à enrichir notre Institution!

# FLASH

↳ INFO



Le télégramme des résultats à l'avancement au grade de commandant est paru.

**SYNERGIE-OFFICIERS** félicite chaleureusement l'ensemble des officiers promus !

Pour rappel, le stage obligatoire se déroulera aux dates suivantes :

**Stage en présentiel :**

- SEMAINE 20 ( du lundi 13 mai )
- SEMAINE 22 ( du lundi 27 mai )

**Stage en distanciel :**

- SEMAINE 23 ( semaine du 3 juin )
- SEMAINE 24 ( semaine du 10 juin )